

26 avril 2006

N° 2006 – 0057

## MASTRAD

- Admission des actions de la société sur Alternext le 5 mai 2006.
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un Placement Global et d'une OPO du 24 avril au 4 mai 2006.
- Règlement-livraison de l'OPO le 10 mai 2006.
- Début des négociations sur Alternext le 11 mai 2006.

**Annule et remplace la notice n°2006-055 du 24 avril 2006**

### I – ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux Chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 4 447 065 actions existantes composant le capital de la société MASTRAD auxquelles s'ajouteront un maximum de 678 734 actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital à réaliser dans le cadre de l'introduction.

Les actions admises représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance au 1er juillet 2005. La valeur nominale des actions s'élève à 0,14 € par action. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur le marché Alternext des actions MASTRAD sera réalisée le 5 mai 2006, selon la procédure de Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société MASTRAD est assurée dans les conditions suivantes :

-Une notice légale sera publiée au BALO, le 26 avril 2006.

-Un prospectus d'introduction est disponible auprès de la Société à l'adresse suivante :16, rue Francois Truffaut 75012 Paris ainsi que sur son site Internet ([www.mastrad.fr](http://www.mastrad.fr)), et auprès des établissements financiers suivants:

- Portzamparc, 13 rue de la Brasserie, BP 98653 44 186 Nantes Cedex 4;
- Avenir Finance Corporate, 53 rue de la Boétie, 75008 Paris.

-Un prospectus d'introduction est également disponible sur les sites Internet d'Alternext ([www.alternext.com](http://www.alternext.com)) et de l'Autorité des marchés financiers, 17 Place de la Bourse, 75002 Paris ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Pour la réalisation de l'introduction sur le marché Alternext, 1 357 468 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (hors clause d'extension). Ces actions proviendront de la cession par les actionnaires cédants de 678 734 actions existantes et d'une augmentation de capital de 678 734 actions (hors clause d'extension) à réaliser dans le cadre de l'introduction et décidée par le Conseil d'administration du 14 avril 2006, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire le 22 décembre 2005.

- Date de première cotation : 5 mai 2006.
- Procédure d'introduction : Placement Global + OPO.
- Nombre de titres diffusés dans le public : 1 357 468 actions (soit 26,48% du capital et 15,26% des droits de vote hors clause d'extension).

Clause d'extension : En fonction de l'importance de la demande, le nombre d'actions proposées dans le cadre de l'Offre pourra être augmenté d'un maximum de 203 620 actions anciennes soit environ 15% du nombre d'actions initialement mises à disposition du marché dans le cadre du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert. Le nombre d'actions mis à la disposition du public serait alors porté à 1 561 088 actions au maximum soit environ 30,46% du capital et 17,96% des droits de vote après augmentation de capital et exercice de la clause d'extension. Cette clause est exerçable à la date de première cotation soit le 5 mai 2006.

**Le Placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison soit le 10 mai 2006 et après délivrance du certificat du dépositaire.**

### **Conditions communes au Placement Global et à l'OPO**

- Fourchette de prix indicative : **6,13 euros – 7,13 euros**
- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le Placement Global. Le prix du Placement Global sera identique à celui de l'OPO. Il sera fixé le 5 mai 2006, postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.
- En cas de modification de la fourchette indicative de prix comme en cas de fixation du prix du Placement Global et de l'OPO en dehors de celle-ci, la nouvelle fourchette de prix sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et d'une notice publiée par Euronext Paris SA. Dans un tel cas, la clôture de l'OPO sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de la notice et du communiqué précités, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO, qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Une notice d'Euronext Paris SA précisera les nouvelles modalités.

#### **1) Caractéristiques du Placement Global**

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée dans le public, dans le cadre d'un placement public réalisé en France et d'un placement privé international dans certain pays à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

- Durée du Placement : Du 24 avril au 4 mai 2006 à 17 heures.
- Responsable du Placement Global: Portzamparc Société de Bourse.
- Nombre de titres proposés dans le Placement Global: Un maximum de 1 085 974 actions soit 80% de l'Offre (hors clause d'extension).

La répartition des actions entre l'OPO et le Placement Global est susceptible d'être ajusté en fonction de la nature et de la demande exprimée.

#### **2) Caractéristiques de l'OPO**

- Durée de l'Offre: Du 24 avril au 4 mai 2006 à 17heures.
- Nombre de titres proposés dans l'OPO : Un minimum de 271 494 actions soit 20% de l'Offre (hors clause d'extension).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 20% du nombre total d'actions offertes.

#### **Libellé et transmission des ordres :**

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat **au plus tard le 4 mai 2006 à 17h** aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 5 mai 2006. Les ordres sont exprimés en **nombre d'actions demandées**. **Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris SA, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus.

- Fraction d'ordre A2 : au-delà de 100 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 5 mai 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à Euronext Paris SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00 ) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 5 mai 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 11 mai 2006.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 5 mai 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part Portzamparc Société de Bourse (Code Affilié 549) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 10 mai 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 9 mai 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 5 mai 2006.

**Il est précisé que le calendrier communiqué dans la présente notice est indicatif. Il pourra donc faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans une nouvelle notice.**

#### **Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO**

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- Euronext Paris SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- Euronext Paris SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

**Il est précisé que l'émission des actions nouvelles ne faisant pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L225-145 du Code de Commerce, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire.**

### **III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES**

Listing Sponsor :

Avenir Finance Corporate

Etablissement en charge du Placement Global:

Portzamparc Société de Bourse

Désignation de la société :

MASTRAD

Service des titres et service financier :

CACEIS Corporate Trust

Négociation sur NSC:

Dès le 11 mai 2006, les actions MASTRAD seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1

Code mnémorique :

ALMAS

Code ISIN:

FR0004155687

Secteur d'activité ICB :

3700 3720 3722-durable household products.

**Il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) ne seront ni compensées, ni garanties.**

NOTA :Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la société MASTRAD sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur MASTRAD que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

**Le prospectus a été visé par l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2006 sous le numéro 06-121; il se compose d'un Document de base enregistré le 12 avril 2006 sous le numéro I.06-032 et de la présente note d'opération**

---

Modèle d'état récapitulatif à utiliser  
par les membres du marché

Document à adresser à Euronext Paris SA  
**Le 5 mai 2006 à 10 heures au plus tard**

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

**OPO DES ACTIONS  
MASTRAD**

Membre dépositaire ..... affilié Euroclear France n° .....

Adresse.....

Nom de la personne responsable ..... N° de téléphone .....

Décomposition des ordres d'achat	Nombre de fractions d'ordre	Nombre de titres
Fraction d'ordre A1 : Entre 1 et 100 titres inclus		
Fraction d'ordre A2 : Au-delà de 100 titres		

- 
- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
  - s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

26 April 2006

N° 2006 - 0057

## MASTRAD

- Admission of shares of the Company on Alternext on 5 May 2006.
- Offering of shares to the public in a Global Placement and an Open Price Offer from 24 April to 4 May 2006.
- Settlement/ Delivery of the Open Price Offer on 10 May 2006
- Beginning of trading on Alternext on 11 May 2006

**Cancel and replace the notice n°2006-055 dated 24 April 2006**

### I - ADMISSION OF SHARES ON ALTERNEXT.

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, Euronext Paris SA has decided to admit on Alternext the 4,447,065 existing shares that comprise the equity of MASTRAD at the day of the admission and a maximum of 678,734 new shares that will be issued in the admission framework.

The admitted shares, which par value is € 0.14 per share, will represent the total equity and voting rights in the Company and will be participating from 1<sup>st</sup> July 2005. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form at the choice of the shareholder.

The listing of MASTRAD shares on Alternext will take place on 5 May 2006 in accordance with the procedure of Global Placement and Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position of MASTRAD will be provided to professional investors and the public as follows :

- Publication of the legal notice in BALO is planned on 26 April 2006.
- A prospectus will be available for consultation at the Company's head office: 16, rue François Truffaut 75012 Paris and on its internet website ([www.mastrad.fr](http://www.mastrad.fr)), and the financial intermediaries :
  - Portzamparc, 13 rue de la Brasserie, BP 98653 44 186 Nantes Cedex 4;
  - Avenir Finance Corporate, 53 rue de la Boétie, 75008 Paris.
- A prospectus is also available on Alternext's website ([www.alternext.com](http://www.alternext.com)) and on the Autorité des marchés financiers's Internet website ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Placement).

For the listing on Alternext, 1,357,468 shares will be offered to the public as part of a Global Placement and an Open-Price Offer (OPO) (before extension option). The shares will be obtained from the selling of 678,734 existing shares and from the issue of a maximum of 678 734 new shares as part of a capital increase permitted by the General Meeting on 22 December 2006 and to be realised with the listing and decided by the Board of directors on 14 April 2006.

- Date of first listing: 5 May 2006.
- Listing procedure: Global Placement + OPO.
- Number of shares offered: 1,357,468 shares (approximately 26,48% of the equity and 15,26% of voting rights) after capital increase and before extension option).

Extension option: According to the importance of the demand, the number of shares could be increased of 203,620 existing shares (about 15% of the number of shares initially proposed in this operation). This decision should be made at the latest when the price of the shares is fixed in the OPO and the Global Placement, ie 5 May 2006.

**The issue of new shares is not guaranteed. Consequently, trading on MASTRAD shares will be possible after the delivery of the Depositary Certificate, i.e. after the date of Settlement/delivery fixed on 10 May 2006. Trading will begin on 11 May 2006.**

### **Conditions applying to both Global Placement and OPO**

- Indicative price range : **€6.13 – €7.13**
- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the Global Placement. The prices of the Global Placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on 10 May 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris SA in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.
- However, if the price of admission of the new shares is fixed outside the indicative price range mentioned above, and also in case of modification of the indicative price range, the new price range will be announced to the public by a notice of Euronext Paris SA and a press release published in at least two national financial newspapers. The closing date of the OPO will be postponed in a way order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO. The modification would be announced to the public in a press release and the new modalities clarified by a Euronext Paris SA notice.

#### **1) The Global Placement**

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a public placement in France and an international private Placement in some countries excluding the United States of America.

- Period of the Global Placement: From 24 April to 4 May 2006 inclusive(17:00 CET).
- Underwriter: Portzamparc Société de bourse.
- Number of shares within the Global Placement: A maximum of 1,085,974 shares (80% of the Offer before the extension option).

Depending on the demand, the breakdown between the Global Placement and the OPO may be adapted as stated below.

#### **2) The OPO**

- Period of the OPO From 24 April to 4 May 2006 inclusive (17:00 CET).
- Number of shares within the OPO A minimum of 271,494 shares (20% of the Offer before the extension option).

If the demand permits it, the number of shares offered within the OPO will be equal to 20% minimum of the Offer.

#### **Order types and transmission :**

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 CET on 4 May 2006**. Orders issued in the OPO will be, even in the events of reduction, irrevocable and their validity will be 5 May 2006

Purchase orders issued under the OPO can be divided in two categories:

- A1 order portion :1-100 shares inclusive.
- A2 order portion : more than 100 shares.

**Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 on 5 May 2006, market members shall fax Euronext Paris SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested using the model given in annex.

Result of the OPO: the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris SA on 5 May 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to orders and the trading conditions for 11 May 2006.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of 5 May 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Portzamparc Société de Bourse(code 549); and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 10 May 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 am CET on 9 May 2006. The trading day shown on instructions will be 5 May 2006.

**The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to changes which will be announced in a new notice by Euronext Paris SA.**

**Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer**

- individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; fro accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- Euronext Paris SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- Euronext Paris SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

**The issue of new shares is not guaranteed. Consequently, trading on Come and Stay shares will only be possible after the delivery of the Depositary Certificate.**

**III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.**

<u>Listing advisor:</u>	Avenir Finance Corporate
<u>Brokers:</u>	Portzamparc Société de Bourse
<u>Company name:</u>	MASTRAD
<u>Securities and financial services:</u>	CACEIS Corporate Trust.
<u>Trading:</u>	As of 11 May 2006, MASTRAD will be traded on Alternext, trading category E1.
<u>Symbol:</u>	ALMAS
<u>ISIN Code:</u>	FR0004155687
<u>ICB sector :</u>	3700 3720 3722-durable household products.

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated march 25<sup>th</sup>, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on 5 May 2006.

The prospectus received from the Autorité des marchés financiers the visa n° 06-151 dated 21 April 2006. It is composed of a document de base registered on 12 April 2006 under n°I.06-032 and a note d'opération.



Model form to be used by intermediaries

**Fax this document on 5 May 2006**  
on 01 49 27 16 00

**OPEN PRICE OFFER FOR MASTRAD SHARES**

Member accepting orders ..... Euroclear France member n° .....

Address .....

Contact.....Telephone number....

Fax number : .....

Types of order	Number of orders	Number of shares
A1 order portion : 1-100 shares inclusive		
A2 order portion : More than 100 shares		

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.